

Commune de ARLON (6700)

ANNEXE X. - Enquête publique.

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU  
ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999  
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.**

**ENQUETE PUBLIQUE**

Concerne la demande de permis d'environnement de la **S.A. BILIA-EMOND**, dont les bureaux se trouvent route de Bastogne, 394, à **6700 BONNERT (ARLON)**, relative à l'exploitation suivante :  
maintien en exploitation d'un garage avec showrooms, parkings véhicules, un atelier mécanique, un atelier carrosserie avec 2 cabines de peinture, une zone de ravitaillement des véhicules ainsi que deux zones de lavage,

à **BONNERT, route de Bastogne, 394**, sur les parcelles cadastrées **ARLON / 4<sup>ème</sup> DIVISION / BONNERT / Section B n° 1200 B2 et 1216 C**.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du **13/07/2020** – Hôtel de Ville - Service Permis d'Urbanisme (Niveau A3) - rue Paul Reuter 8 - ARLON.

Date d'affichage de la demande : **06/07/2020**

Date d'ouverture de l'enquête : **13/07/2020**

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Administration communale d'Arlon, rue Paul Reuter 8 – ARLON – Service Urbanisme (Niveau A 3), **28/08/2020 à 10h00** (suspension des enquêtes du **16 juillet** au **15 août** inclus). Les observations écrites peuvent être adressées à : Administration communale, service urbanisme, rue Paul Reuter 8 à 6700 - ARLON.

Compte tenu du contexte de la crise sanitaire liée au CoVID-19 et des règles de distanciation sociale en vigueur, toute personne souhaitant consulter le dossier doit prendre un rendez-vous au minimum vingt-quatre heures à l'avance auprès du service de l'urbanisme de la Ville d'Arlon en téléphonant au 063/245 607 ou 063/245 600 pendant les heures d'ouverture du service.

**Le dossier peut être consulté à l'Hôtel de Ville - Service de l'Urbanisme, Rue Paul Reuter, 8, à ARLON, Etage A3, le mardi de 13h30 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00, le jeudi et vendredi de 13h30 à 16h00. Pour les consultations le mercredi de 17h00 à 20h00, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme en téléphonant au 063/24 56 07.**

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en aménagement du territoire ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de

**Monsieur Stéphane CHRISTOPH au 063/60.88.34 ou à l'adresse mail suivante : [stephane.christoph@bilialmond.be](mailto:stephane.christoph@bilialmond.be).**

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Arlon, le 02 juillet 2020.

La Directrice Générale adjointe,



**M. STEVART**



Le Bourgmestre,



**V. MAGNUS**

**N.B. : Le présent avis est transmis aux propriétaires des immeubles situés dans un rayon de 50 m à partir de limites de terrain faisant l'objet de la demande. Pourriez-vous le communiquer aux éventuels locataires ou copropriétaires. De même, si ce bien a été vendu, pourriez-vous transmettre ce document au nouveau propriétaire. Merci !**